

(For the Use of the Secretariat)

1559

Registered Number.

Date of receipt in Secretariat.

3939/Fr/G/1620

29 ALC 1546

UNITED NATIONS WAR CRIMES COMMISSION

FRENCH CHARGES AGAINST GERMAN WAR CRIMINALS
CASE No. 1824 *

Name of accused, his rank and unit, or official position.

(Not to be translated.)

LISTE "A"

- ✓ 1°: HOTH: Sturmbannfuhrer - chef de la Gestapo de NANCY-(A déjà fait l'objet du dossier N° 737 -additif 1)-
✓ 2°: STEIN: Hauptmann -chef de la Gestapo de BADONVILLER-(A déjà fait l'objet des dossiers N° 823/399 449 et 1678)-3485-4474
✓ 3°: PFANNER : Obersturmführer -chef de la Section IV de la Gestapo de NANCY-
(A déjà fait l'objet du dossier N° 737 additif 1)-
✓ 4°: ANZINGER: Untersturmführer-chef de la Section IV E - (A déjà fait l'objet du dossier N° 737 -)

Date and place of commission of alleged crime.

NANCY (MEURTHE et MOSELLE) 9 Septembre 1944 -

Number and description of crime in war crimes list.

CRIME DE GUERRE N° 1: "eurtre et massacre -

References to relevant provisions of national law.

CRIME DE GUERRE N° 1: Article 302 Code pénal - peine de mort.

SHORT STATEMENT OF FACTS.

"es allemands ci-dessus , visés en LISTE "A" , sont responsables d'un triple assassinat à NANCY dans la journée du 9 Septembre 1944.

TRANSMITTED BY M. le professeur A/GROS.

* Insert serial number under which the case is registered in the files of the National Office of the accusing State.

PARTICULARS OF ALLEGED CRIME

Le 5 Septembre 1944, deux miliciens au service de la Gestapo de BADONVILLER, sous les ordres du Capitaine STEIN, exploitaient la confiance des nommés FRUCHARD et SOLNY, du maquis de CIREY-sur-VEZOUZE, en se faisant passer comme appartenant à la résistance.

Les ayant emmenés en voiture à NANCY, ils les conduisirent à la Gestapo où il fut procédé à leur arrestation.

A la suite de la découverte d'un pli dont était porteur FRUCHARD, les allemands effectuèrent des perquisitions et arrêtèrent plusieurs personnes dont les nommés DEIBER et RENARD.

Le 9 Septembre, FRUCHARD, DEIBER et RENARD furent abattus par 3 membres de la Gestapo dans un champ de tir, où leur corps furent découverts quinze jours plus tard.

Ce crime est l'œuvre de la Gestapo de NANCY, à qui le chef de la Gestapo de BADONVILLER (Capitaine STEIN) a fait livrer FRUCHARD.

Selon l'Untersturmführer Von KROGH, qui a été au courant de ces faits, le Commandeur HOTH, Chef de la Gestapo de NANCY, avait donné des ordres pour abattre, avant l'évacuation de la ville, les prisonniers appartenant à la "résistance".

Le personnel chargé de l'exécution dépendait de la Section IV commandé par l'Obersturmführer PFANNER Heinz. L'Untersturmführer ANZEIGER dirigeait le service spécialement chargé de la répression du maquis (Section IV A).

Tous ces officiers ont une part de responsabilité dans l'assassinat des 3 jeunes gens précités.

PARTICULARS OF EVIDENCE IN SUPPORT

Procès-verbal 1080 du 20-7-45 de la P.J.

Procès-verbal 598 du 31-12-45 de la brigade de gendarmerie de CIREY.

Procès-verbal 222 du 2-2-46 de la brigade de gendarmerie de CIREY.

Procès-verbal 13 7 du 1-2-46 de la brigade de gendarmerie de CIREY.

Déclaration de l'Untersturmführer Von KROGH en date du 14-11-1942.